

Les violences faites aux femmes : une urgence de santé publique

Intervention de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

1. Présentation de la MIPROF

Décidée lors du Comité interministériel aux droits des femmes le 30 novembre 2012, la création de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains a fait l'objet d'un décret présenté au Conseil des ministres le 3 janvier dernier.

a) Les objectifs de la MIPROF :

- Une fonction de coordination dans la lutte contre la traite des êtres humains
- Une fonction d'observatoire national (études, recherche, statistiques) et d'animation pour le développement des partenariats nationaux et locaux
- Une fonction de pilotage de la formation des professionnel-le-s .

b) La composition de la MIPROF :

- *Une équipe multidisciplinaire :*

Elisabeth MOIRON-BRAUD, magistrate, secrétaire générale

Ernestine RONAI, psychologue, coordinatrice nationale « violences faites aux femmes »

François BARASTIER, administrateur civil hors classe, conseiller technique

Annie GARCIA, commandante de police, conseillère technique

Eric PANLOUP, lieutenant-colonel de gendarmerie, coordinateur national « traite des êtres humains »

- *Un comité d'orientation :*

Il est composé de représentant-e-s des collectivités territoriales, de représentant-e-s de l'Etat, de personnalités qualifiées et de représentant-e-s de structures locales intervenant en matière de violences faites aux femmes est constitué auprès de la mission.

2. Quelques données épidémiologiques

- Chaque année, en moyenne, **216 000** femmes sont victimes de violences conjugales graves (physiques et/ou sexuelles) en France¹.
- Les femmes sont les principales victimes des homicides au sein du couple. En 2013, **129 femmes** sont **décédées**, victimes leur partenaire, qu'il soit officiel (mari, concubin, pacsé) ou non-officiel (petit-ami, amant, relation épisodique). Dans le même temps, **30 hommes** sont **morts** dans les mêmes conditions **dont 4 au sein de couples homosexuels. Sur les 24 hommes tués par leur conjointe officielle, 9 étaient auteurs de violences.**²
- Les enfants sont co-victimes des violences au sein du couple. En 2013, **33 enfants** sont **morts**, tués par l'un de leur parent dans un contexte de violences au sein du couple, **118** sont **orphelins**².
- Chaque année, en moyenne, **86 000 femmes** sont **victimes de viols ou de tentatives de viol. Dans plus de 8 cas sur 10**, ces agressions ont été perpétrées par une **personne connue de la victime.**¹
- En 2006, l'enquête « Contexte de la sexualité en France » menée par l'INSERM et l'INED, à l'initiative de l'agence nationale de recherche sur le SIDA, a permis de mesurer le nombre de personnes ayant subi **des violences sexuelles** (attouchements, tentatives de rapport forcé ou rapports forcés) au cours de leur vie. Ces violences ont concernés **20,4% des femmes et 6,8% des hommes** âgés de 18 à 69 ans.
- En 2013, **l'OMS** a conduit une étude visant à mesurer les violences subies par les femmes et leurs impacts sur la santé³ à partir d'enquêtes produites dans plusieurs pays. Il en ressort que les femmes victimes de violences de la part de leur partenaire intime ont une probabilité :
 - **deux fois plus élevée de connaître des problèmes de consommation d'alcool, de dépressions et de recours à l'avortement**
 - **quatre fois et demi plus élevée de se suicider.**
- **La grossesse** est un catalyseur des violences et de ses conséquences, que ce soit au sein du couple, du milieu professionnel ou par la réactivation de traumatismes antérieurs.
- Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique puisque le coût global **des seules violences conjugales** en France est estimé à **3,6 milliards d'euros par année (Mds €) dont 290 millions pour le système de soins**⁴.

¹ Enquête « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP-Insee). Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes 2010, 2011 et 2012 L'enquête porte sur les femmes de 20 à 59 ans vivant en métropole.

² Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2013. DAV, ministère de l'intérieur.

³ Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence, OMS, 2013.

⁴ « Etude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économique des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France » - Psytel – 2014

Les recherches montrent qu'il n'existe **pas de profil type** de femmes victime de violence. A titre d'exemples : les 3 enquêtes réalisées pour la MIPROF en partenariat avec des instances professionnelles et associatives des sages-femmes et des étudiant-e-s sages-femmes et des étudiant-e-s en médecine ont montré une importante victimation dans leur vie personnelle.

Les étudiant-e-s en médecine: 10% a été victime de violences sexuelles, 1 sur 4 a été victime de violences physique

Les étudiantes sages femmes : 9% a été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie,

Les sages femmes en activité : 19% ont été victimes de violences conjugales, 20% de violences sexuelles, 23% de violences physiques et 45% de violences psychologiques.

LES PROFESSIONNEL-LE-S DE SANTE, PREMIERS INTERVENANTS SOLLICITES PAR LES FEMMES VICTIMES

L'enquête de victimation annuelle « Cadre de vie et sécurité »⁵ montre que **le premier professionnel a qui s'adresse la femme victime est le professionnel de santé** bien avant les professionnels du social, les forces de sécurité..

Mais **50% ne font aucune démarche**. Si des progrès ont été fait sur la révélation des violences, la loi du silence demeure dans la moitié des situations.

La violence commise à l'encontre d'une femme a des **répercussions à court moyen et long sur les plans juridique, social, économique, mais aussi et surtout sur sa santé**.

L'ensemble des professionnels de santé sont évidemment en première ligne face aux violences faites aux femmes. **La consultation médicale est un outil précieux pour rompre le cycle de la violence**. En raison de l'ampleur des violences faites aux femmes, il est incontestable que chaque professionnel de santé a dans sa patientelle des femmes victimes de violences quelque soit son lieu d'exercice.

⁵ Enquête « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP-Insee). Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes 2010, 2011 et 2012 L'enquête porte sur les femmes de 20 à 59 ans vivant en métropole

3. La formation des professionnel-le-s de santé

Concernant la formation des professionnel-le-s, une étape nouvelle a été franchie par notamment des modifications législatives et réglementaires, la formation des professionnels aux violences faites aux femmes est une priorité nationale.

- Pour les médecins : en avril 2013, un arrêté a modifié et intégré dans les programmes des examens universitaires des médecins (l'examen classant national de fin de 2e cycle) un item intitulé « Violences sexuelles ».
- Pour les sages femmes : le diplôme d'état de sage-femme, modifié par arrêté (11 mars 2013), prévoit dans les objectifs la prévention et le dépistage des violences faites aux femmes.
- La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes crée dans son article 51 une obligation de formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes ainsi que sur les mécanismes d'emprise psychologique tant dans la formation initiale que continue
- La convention d'Istanbul, ratifiée par la France et entrée en vigueur le 1er novembre 2014, impose dans son article 15, la mise en place et le développement des formations sur la prévention, la détection de ces violences et la prise en charge des victimes.
- La mesure 3.2 du 4eme plan « Mobiliser les agents du service public et les professionnels à travers un programme transversal de formation initiale et continue »

Mais, le plus souvent, les professionnel-le-s de santé sont démuni-e-s d'autant que leur formation initiale et continue abordent peu cette problématique. Répondre à une femme victime de violences, ne peut se résumer à la rédaction d'un certificat descriptif avec ITT.

Les enquêtes réalisées sous l'égide de la MIPROF a montré que les étudiants en médecine et sages femmes veulent être formés, et estime qu'ils ont un rôle majeur à jouer dans le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences. Les sages femmes en activité n'ont pas été formé aux violences faites aux femmes, 9 sages femmes sur 10 estiment avoir un rôle à jouer dans le repérage des violences faites aux femmes, la prise en charge médicale des victimes. L'obstacle est le manque de formation.

Pour assurer l'effectivité de cette politique publique et donner une impulsion nationale à la formation des professionnels, le gouvernement a confié à la MIPROF la mission de mettre en place un cahier des charges de la formation initiale et continue et des outils pédagogiques.

Les objectifs de la formation sont d'améliorer **le repérage des violences, de mieux accompagner la victime dans son parcours et ses démarches, de faciliter le partenariat des professionnel-le-s** grâce à une culture commune : La connaissance de l'emprise, du cycle des violences, du psychotraumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques permet d'adapter sa pratique. La singularité de ces situations exige **une adaptation de sa pratique professionnelle courante**.

Face aux résultats des enquêtes de victimation, au nouveau cadre juridique, la miprof a commencé par la formation des médecins. D'autant que les forces de sécurité avaient déjà initié depuis les années 80 90 des modules de formation tant en initiale que continue et que des états généraux commençaient sur les professions du social.

Deux kits pédagogiques composés chacun d'un court métrage « **ANNA** » **ET** « **ELISA** » (15 minutes) et d'un livret d'accompagnement pédagogiques très concrets et complémentaires ont ainsi été créés par des équipes pluridisciplinaire de professionnels de santé, d'expert-e-s et d'enseignants universitaire, des collèges et conseil de l'ordre, les associations professionnelles. (voir annexes) Ils peuvent être visionnés en ligne sur le *site stop-violences-femmes.gouv.fr* rubrique je suis un professionnel et être demandés à la MIPROF en écrivant à formation@miprof.gouv.fr

Ils traitent des mécanismes de la violence, de ses conséquences, de son repérage, de la prise en charge de la femme victime par les professionnel-le-s. Ils portent également sur l'impact du questionnement systématique sur la femme victime. Cette pratique professionnelle améliore le diagnostic, la prise en charge et l'orientation par le-la professionnel-le. **Le repérage des violences faites aux femmes est indispensable pour le-la professionnel-le de santé afin qu'il puisse poser un diagnostic médical, identifier et hiérarchiser les priorités de son action.** La technique de repérage privilégiée est le questionnement systématique. Ce repérage systématique permettra de faire le lien entre symptomatologie passée et présente et les violences subies. Le-la professionnel-le **pourra orienter la patiente victime vers d'autres professionnel-le-s.** Ces femmes doivent souvent être accompagnées par des équipes pluridisciplinaires et professionnelles.

Par ailleurs, l'ordre des sages femmes avec le groupe de travail de la MIPROF dédié à la formation des sages femmes a réalisé un modèle de certificat médical, lequel a été diffusé avec une note explicative. Il est dans les annexes du guide d'accompagnement du film Elisa.

En outre, la MIPROF a engagé un travail avec l'ordre national des médecins, SOS medecins , la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, avec le conseil de l'ordre des pharmaciens ,

Il est nécessaire que tous les praticiens et praticiennes soient formés et est accès à ces outils de formation. C'est pourquoi, nous avons besoin de vos instances et structures professionnelles.

La formation de tous les professionnels de la santé est une urgence de santé publique

C'est par la mobilisation de toutes et tous les acteurs de la santé que les violences faites aux femmes reculeront.



ELISA

des outils pédagogiques à destination des professionnel-le-s

Film réalisé par Johanna Bedeau Actrices : Laure Calamy et Aurélia Petit

Ce kit de formation se compose d'un court-métrage « Elisa » et d'un livret d'accompagnement. Leur utilisation dans le cadre de la formation initiale et continue est libre de droits sous réserve de la gratuité de cette action.

Un court-métrage : « Elisa »

Ce court métrage, d'une durée totale de 15 minutes, porte sur l'impact du questionnement systématique sur la femme victime de violences sexuelles. Cette pratique professionnelle améliore le diagnostic, la prise en charge et l'orientation par le-la professionnel-le.



Le synopsis

Dans une cafeteria d'entreprise, deux copines discutent. C'est la première grossesse d'Elisa, une jeune femme discrète et vive, et son amie Marie, un peu plus âgée, se moque gentiment de ses craintes. La veille, la première consultation avec une sage femme à l'hôpital a bouleversé Elisa.

Grâce aux questions et à l'écoute de cette sage femme, les violences antérieures qu'avait subies Elisa lui sont revenues en mémoire, déclenchant une remontée post traumatique. Elle n'en avait jamais parlé à personne, incapable de nommer ce qui lui était arrivé dans son premier emploi. Marie écoute bouleversée le récit de son amie.

Comment une simple question peut changer le cours d'une vie ?

Il a été réalisé en 2014, par la MIPROF en partenariat avec l'association nationale des étudiants sages-femmes, le collège national des sages-femmes, le conseil national de l'ordre des sages-femmes, la Société Française de Maïeutique composée de : Association nationale des sages-femmes libérales, Association nationale des sages-femmes orthogénistes, Association nationale des sages-femmes territoriales, Association nationale formation initiale et continue des sages-femmes, Confédération nationale des enseignants en maïeutique, Union nationale et syndicale des sages-femmes, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes : direction générale de la santé, direction générale de l'organisation des soins, et la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux..

« Un livret d'accompagnement à la formation »

Ce livret, élaboré avec le concours d'un collège de formateurs, d'enseignant-e-s, de professionnel-le-s et d'expert-es porte sur :

- ❖ De quoi parle t-on ?
- ❖ Les conséquences des violences sexuelles pour la victime
- ❖ Les mécanismes neurobiologiques impliqués dans les conséquences psychotraumatiques des violences et la transparence psychique
- ❖ Les spécificités de l'entretien avec une femme victime de violences sexuelles
- ❖ L'accueil et l'entretien : principes généraux
- ❖ Comment repérer : le questionnement systématique
- ❖ La présence ou la place du conjoint et des enfants pendant la consultation
- ❖ L'action du/de la professionnel-le vers la victime face aux stratégies de l'agresseur
- ❖ La prise en charge médicale par la sage-femme
- ❖ L'évaluation de la situation de la victime
- ❖ Le certificat médical
- ❖ L'orientation vers le réseau médical
- ❖ L'orientation vers le réseau d'accompagnement judiciaire, social et associatif

ANNA

un outil pédagogique à destination des professionnel-le-s

Film réalisé par Johanna Bedeau et Laurent Benaim . Acteurs-actrices : Aurélie Petit et Marc Citti

Ce kit de formation se compose d'un support audiovisuel (court-métrage « Anna ») et d'un livret d'accompagnement. Leur utilisation dans le cadre de la formation initiale et continue est libre de droits sous réserve d'une information préalable à la MIPROF.

Un court-métrage : « Anna »

Réalisé avec le soutien de la commission européenne, en 2013, à l'initiative de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), ce court-métrage, d'une durée totale de 15 minutes, se découpe en 3 parties illustrant successivement, les mécanismes de la violence, le repérage par un ou une professionnel-le de santé, la prise en charge et l'orientation de la victime.

« Un livret d'accompagnement à la formation »

Ce livret, élaboré avec le concours d'un collège de formateurs, d'enseignants, de professionnel-le-s de santé et d'experts aborde de façon explicite et détaillée :

❖ **Le mécanisme des violences conjugales :**



- La définition des violences au sein du couple,
- Les différentes formes de violences,
- Le cycle de la violence,
- Les stratégies de l'agresseur et leurs impacts sur la victime,
- Les conséquences physiques, psychologiques et somatiques des violences pour la victime,
- Les mécanismes neurologiques impliqués dans les conséquences psychotraumatologiques des violences,
- Les conséquences des violences sur les enfants exposés.

❖ **Le repérage**



Les stratégies du/de la professionnel-le-s pendant la consultation sont de

- Créer un climat d'écoute et de confiance,
- Poser systématiquement la question des violences,
- Réaffirmer l'interdiction des violences,
- Soutenir et valoriser la victime dans ses démarches.

❖ **La prise en charge et l'orientation**



- Rechercher des solutions dans son domaine de compétence,
- Informer et orienter vers le réseau de partenaires pour un accompagnement social, juridique, psychologique...
- Donner des conseils pratiques pour préparer la séparation et établir avec la victime un réseau de soutien.

Ce livret est complété par des fiches réflexes spécifiques à chaque profession :

- *l'audition par les policiers/ gendarmes de la victime de violences sexuelles et ou de violences au sein du couple*
- *l'audition de la victime par les magistrats dans les contentieux civil et pénal*
- *l'entretien du/de la professionnel-le du social avec une femme victime de violences par un partenaire ou ex-partenaire*

➡ Vous pouvez visionner le court-métrage sur le site : www.stop-violences-femmes.gouv.fr

➡ Vous pouvez obtenir les liens de téléchargement du film et le livret) en écrivant à formation@miprof.gouv.fr